



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2024-1267 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE

Ce règlement vise à modifier et à harmoniser les dispositions relatives à la hauteur des végétaux, ainsi que celles relatives aux végétaux nuisibles ou néfastes pour la santé ou l'environnement.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 8 juillet 2024
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière